

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de  
la santé

ARRÊTÉ du **13 JUIL. 2017**

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à l'agence régionale de santé de Guyane

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à l'agence régionale de santé de Guyane ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Jacques CARTIAUX, directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane ;
- Fabien LALEU, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Guyane ;
- Nicole PALCY, secrétaire générale de l'agence régionale de santé de Guyane ;
- Emeline PIDERY, responsable du pôle ressources internes de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Guyane ;
- Christophe PRAT, directeur de la direction de la Santé Publique, Veille Sécurité Sanitaire de l'agence régionale de santé de Guyane.

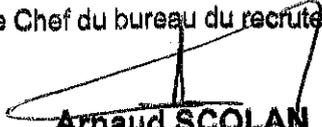
### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

**13 JUIL. 2017**

Le Chef du bureau du recrutement

  
**Arnaud SCOLAN**